

Cahier des charges centre de référence-ressources Prescri'Forme

PLAN REGIONAL SPORT SANTE BIEN-ETRE ILE-DE-FRANCE 2017-2020

Mai 2018

Préambule

Un constat global incontournable : la sédentarité augmente

Ainsi, en Ile-de-France, seuls 14% de la population pratiquent une activité physique au niveau des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Or, pratiquer une activité physique a plusieurs impacts :

- réduction du risque d'apparition et d'aggravation de nombreuses pathologies chroniques ;
- effets sur la santé mentale : diminution du stress, de l'anxiété et de la dépression ;
- limitation de la perte d'autonomie et du risque de chute chez la personne âgée.

Une orientation nationale....

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé représente une avancée majeure, l'article 144 stipule que « dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. »

...Déclinée au plan régional

Depuis la parution de l'instruction DS/DSB2/SG/DGS/DS/DGCS/2012/434 du 24 décembre 2012, la démarche régionale vise à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la promotion de l'activité physique pour la santé, s'appuyant plus particulièrement sur les dispositifs de proximité tels que les contrats locaux de santé. Cette démarche s'inscrit plus largement dans le second Projet Régional de Santé d'Ile de France qui insiste sur une meilleure prise en compte de la santé dans l'ensemble des politiques publiques, notamment à travers l'aménagement urbain (objet de recommandations dans le Plan national d'activité physique en 2008) et la construction d'environnements favorisant la pratique de l'activité physique.

Une stratégie régionale fondée sur une collaboration forte dont un des objectifs consiste à développer la mise en place de la prescription des activités physiques et sportives par les professionnels de santé et d'accroître le recours aux activités physiques et sportives comme thérapie non médicamenteuse et d'en développer la recommandation par les professionnels de santé.

Dans ce cadre, le dispositif « **Prescri'Forme – L'Activité physique sur ordonnance en Île-de-France** » vise spécifiquement, à l'aide d'une prescription médicale et d'un carnet de suivi, à accompagner et à soutenir les personnes souhaitant maintenir ou améliorer leur santé par une pratique sportive ou d'activité physique sécurisée et délivrée par des professionnels formés. La procédure d'agrément par l'ARS et la DRJSCS d'Ile-de-France de structures médico-sportives ou autres, en centres de référence-ressources « **Prescri'Forme** », permettra la mise en place d'un dispositif de contrôle de qualité et d'évaluation.

Conformément au Plan Régional Sport Santé Bien-Etre (PRSSBE), signé le 27 septembre 2017 par le Préfet de région et le Directeur régional de l'ARS Ile-de-France, le présent cahier des charges vise à définir les conditions d'agrément des centres référence-ressources en Île-de-France.

Table des matières

1/ Description du centre de référence-ressources Prescri'Forme.....	4
Le statut du centre.....	5
L'équipe du centre.....	5
Zone d'attraction du centre de reference-ressources (CRRà	8
2/ Missions du centre de référence-ressources Prescri'Forme.....	9
a - Coordination départementale, dynamique de réseau et évaluation du dispositif Prescri'Forme.....	9
b - Evaluation médicale	10
c - Accompagnement de publics spécifiques : Programmes passerelle.....	11
3/ Missions effectuées par les structures associées au centre de référence-ressources Prescri'Forme	13
4/ Calendrier et modalités de sélection des centres de référence- ressources pour la première campagne d'agrément	13
Annexe	14

1/ Description du centre de référence-ressources Prescri'Forme

Nom du centre de référence-ressources Prescri'Forme		
Statut		
Adresse du centre de référence-ressources Prescri'Forme	Postale : Tél. : E-mail : Site Web :	
Nom et statut du ou des structures associées (Hôpital, Club omnisport, centre municipal de santé, centre médico-sportif...)		
Nom de l'assureur en RCP du centre de référence-ressources		

Description du centre de référence-ressources Prescri'Forme

Le statut du centre

- Structure hospitalière
- Structure associative
- Centre municipal de santé

L'équipe du centre

Composition de l'équipe

Personnels	Nombre	ETP
Médecins		
Secrétaire		
Educateur sportif		
Enseignant APA		
Psychologue		
Kinésithérapeute		
Infirmier		
Autres : Précisez		

Horaires d'ouverture du centre:

Médecin responsable du centre

Nom	
Prénom	
Coordonnées	
Tél.	
Mail	
Spécialité médicale, titres, description des expériences acquises dans le domaine du sport au bénéfice de la santé et de la prise en charge des urgences	
Curriculum Vitae : joindre le document en annexe <input type="checkbox"/>	

Fiche d'identification des autres médecins (une fiche par médecin)

Nom	
Prénom	
Mail	
Spécialité médicale, titres, description des expériences acquises dans le domaine du sport au bénéfice de la santé et de la prise en charge des urgences	
Curriculum Vitae : joindre le document en annexe <input type="checkbox"/>	

Fiche d'identification du ou des professionnels de l'évaluation et de la mise à l'activité physique (kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, éducateur sportif diplômé d'Etat (ou détenteurs d'un titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle, enseignant APA - Cf. réglementation en vigueur)

Nom	
Prénom	
Mail	
Diplômes, titres, description des expériences acquises dans le domaine du sport au bénéfice de la santé	
Curriculum Vitae : joindre le document <input type="checkbox"/> et les diplômes en annexe <input type="checkbox"/>	

Fiche d'identification des professionnels (diététicienne, psychologue, autres...)
Précisez :

Nom	
Prénom	
Mail	
Diplômes, titres, description des expériences acquises dans le domaine du sport au bénéfice de la santé	
Curriculum Vitae : joindre le document <input type="checkbox"/> et les diplômes en annexe <input type="checkbox"/>	

Fiche d'identification des professionnels (diététicienne, psychologue, autres...)
Précisez :

Nom	
Prénom	
Mail	
Diplômes, titres, description des expériences acquises dans le domaine du sport au bénéfice de la santé	
Curriculum Vitae : joindre le document <input type="checkbox"/> et les diplômes en annexe <input type="checkbox"/>	

Récapitulatif des compétences sur site :	Oui	Non
Prise en charge de l'urgence		
Evaluation médicale		
Psychologie/évaluation motivationnelle		
Evaluation des capacités physiques		
Diététique		

Zone d'attraction du centre de reference-ressources (CRRà

IDH de la zone d'implantation du centre :

Inscription du centre dans un Contrat local de santé : Oui Non

Si oui, lequel ? :

Activité du centre

	2016	2017
Nombre de consultations		
Nombre de patients suivis		
Nombre de nouveaux malades suivis		
Nombre de patients en Affection de Longue Durée		

Pathologies principales les plus régulièrement prises en charge

Pathologies :	

Condition d'accès à la prise en charge dans le centre de référence-ressources

Participation financière des patients : Oui Non

Si oui, tarifs :

	Résident dans la commune	Résident hors commune	Autre	Prise en charge par une Mutuelle	
				Oui	Non
Evaluation médicale					
Evaluation capacités physiques					
Séances d'activité physique adaptée					

2/ Missions du centre de référence-ressources Prescri'Forme

Pour tous les tableaux suivants merci d'apporter toute précision utile à l'évaluation de votre candidature

a - Coordination départementale, dynamique de réseau et évaluation du dispositif Prescri'Forme

		Précisions
COORDINATION DEPARTEMENTALE	Permanence téléphonique d'appui aux médecins traitants (ligne dédiée) lundi à vendredi de 9h00 - 17h00	
	Qualification professionnelle ou titre du (des) permanencier(s)	
	Maîtrise des fonctionnalités du site la « santeparlesport.fr »	
	Suivi typologique des appels (sur site internet) sur l'espace sécurisé dédié aux professionnels	
	Transmission des carnets de suivi aux médecins du département	
DYNAMIQUE DE RESEAU	Organisation d'au moins 1 à 2 réunions sur le département/an en lien avec les autres acteurs (santé/sport...) pour actualisation des connaissances, partage des pratiques, actualisation des programmes passerelle, simulation (procédures, protocoles...)	
	Participation à une réunion annuelle des centres de référence-ressources Prescri'Forme (organisée par la DR/ARS)	
	Participation aux colloques « Sport Santé » (Formation/journées de sensibilisation)	
EVALUATION	Rapport annuel d'activité (document-type sur site internet)	
	Suivi des patients (tableur Excel - édition trimestrielle) + contrôle du suivi des programmes passerelle associés	
	Etudes de cohortes en lien avec Hospinomics (Cf. Convention-cadre DRJSCS – APHP)	

b - Evaluation médicale

Compétences médicales existantes	Sur site	Associée
Evaluation de l'appareil locomoteur (rhumatologue, orthopédiste, rééducateur, médecin du sport)		
Evaluation de l'appareil cardiovasculaire (rééducateur, cardiologue, médecin du sport...)		
Oncologie (oncologue ou DU d'oncologie)		
Evaluation de l'appareil respiratoire (rééducateur, pneumologue, médecin du sport)		
Obésité (endocrinologue, psychiatre)		
Autres : Précisez		

Equipement disponible sur le site

	Modèle et date de contrôle
ECG de repos 12 dérivations	
ECG d'effort	
Appareil de mesure des échanges gazeux (VO ₂)	
Spirométrie	
Impédancemètre	
Pince à pli	
Tapis de marche/course	
Ergocycle	
Chariot d'urgence, défibrillateur, et O ₂	

c - Accompagnement de publics spécifiques : Programmes passerelle

(Un document-type sera livré ultérieurement par la DRJSCS et l'ARS pour le conventionnement entre les centres de référence-ressources et les structures associées)

Programme passerelle

Éléments de définition :

Un programme passerelle est un programme de mise à l'activité physique, limité dans le temps, dont l'objectif est d'autonomiser les personnes pour leur permettre de s'engager en toute sécurité vers une pratique régulière et pérenne.

Dans le cadre du dispositif Prescri'Forme, le programme passerelle peut être un élément du parcours de mise à l'activité physique d'un patient dont l'orientation directe vers un club certifié peut paraître inadaptée.

L'orientation vers un club sportif ou vers une pratique autonome doit se faire à l'issue du programme passerelle.

Les objectifs :

Redonner goût à la pratique d'activité physique

Favoriser le goût à une pratique régulière

Donner les clefs pour une pratique en sécurité

Public visés :

Toute personne ayant besoin d'une réadaptation à l'activité physique (ayant des limitations fonctionnelles modérées à élevées)

Toute personne – sous réserve d'évaluation médicale - ayant une (ou des)maladie(s) chronique(s) (obésité, diabète compliqué, cancer...)

Conditions d'accès :

Prescription médicale et/ou certificat médical

Recommandations :

Modalités d'intervention :

Programme pour une durée déterminée de minimum 12 semaines (entre 3 et 6 mois)
Nombre de séances par semaine 1 à 3. Idéalement 3 fois par semaine. Reconduction possible pour certains cas particuliers sur décision du médecin prescripteur, sur proposition du professionnel en charge de la mise à l'activité physique

Accompagnement du patient :

Prise en compte du patient-pratiquant :

Travail sur la motivation : Prendre en compte les freins et leviers du patient envers la pratique.

Démarche de co-construction avec le patient

Accompagnement au changement de mode de vie (nutrition, activité physique au quotidien et lutte contre la sédentarité)

Utilisation d'outils adaptés aux spécificités du public (le carnet de suivi, autres...)

Intégration de la dimension plaisir de l'activité physique dans la démarche.

Facteurs-clé de réussite :

Privilégier la multi activité

Temps de coordination pour accompagner les pratiquants dans leur parcours

Prendre en compte la notion de plaisir du pratiquant pour alimenter sa motivation
 Les tests individuels doivent être proposés dans une logique motivationnelle

<i>Données recherchées</i>	<i>Résultats</i>
Qualification des professionnels en charge du programme passerelle	
Date d'obtention du PSC1	
Date dernière simulation de secourisme	
Affichage des procédures d'urgence	
Supervision du programme par le médecin du CRR	
Médecin à proximité des ateliers	

Structures d'aval de proximité identifiées pour patients complexes
Activité annuelle du CRR (Cf. site www.lasanteparlesport.fr)
Suivi et recensement des tests pratiqués par les patients (Cf. site www.lasanteparlesport.fr)

3/ Missions effectuées par les structures associées au centre de référence-ressources Prescri'Forme

Nom des structures associées

- Nom du site :
- Adresse :
- Personne référente : Fonction/Qualité :
- Tél. : Mail :

Partenariat facilitant la prise de RDV pour le patient (filiale dédiée sur la prise de rdv) :

- Filière1 (neurologie / cardiologie/ oncologie....) :
- Délai d'obtention du RDV :

Missions

- Evaluation (reprendre la fiche 2b)

Et, en fonction des caractéristiques des structures associées :

- Programmes passerelles
- Réseau(x) de santé en lien avec les associations sportives locales

4/ Calendrier et modalités de sélection des centres de référence-ressources pour la première campagne d'agrément

Calendrier

Fenêtre de dépôt des candidatures : de la date de mise en ligne (31 mai 2018) jusqu'au 15 juillet 2018 minuit aux adresses mails suivantes :

drjscs75-polesport@drjscs.gouv.fr
ars-idf-secr-dpsri@ars.sante.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le pôle sport à la DRJSCS au 01.40.77.55.80 ou la référente activité physique adaptée de l'ARSIDF au 01.44.02.03.94

Instruction des candidatures jusqu'au 30 aout 2018

Contractualisation avec les centres retenus en septembre 2018

Modalités

Délivrance de l'agrément :

L'agrément est délivré conjointement par l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale le 1^{er} Octobre 2018 pour une période d'un an, renouvelable 2 fois.

Dès la mise en ligne de l'appel à candidatures, mail aux structures par les délégations départementales ARS et les directions départementales de la cohésion sociale

Instruction des candidatures, de préférence sur site, conjointement par les directions départementales de la cohésion sociale et les délégations départementales de l'ARS entre le 16 juillet et le 30 aout 2018.

Annexe

